

Méthode nationale d'évaluation des fonctions des zones humides



Office national de l'eau
et des milieux aquatiques

L'Office national de l'eau et des milieux



MUSÉUM

NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE

aquatiques (actuellement Office français de la biodiversité - OFB) et le Muséum national d'histoire naturelle avec l'appui de plusieurs partenaires, viennent de publier le guide de la méthode nationale d'évaluation des fonctions des zones humides dans la collection



Un plugging pour une mise en œuvre plus rapide

Le Cerema a développé, en partenariat avec l'UMS Patrinat OFB - MNHN - CNRS, une extension sur système d'information géographique pour appliquer la méthode. L'extension permet d'automatiser l'application de la méthode (partie bureau préalable au terrain), laissant entrevoir une appropriation plus facile, un temps encore plus réduit pour utiliser la méthode et une objectivité accrue des évaluations réalisées.

En savoir plus

Bilan de la mise en œuvre de la méthode nationale d'évaluation des fonctions des zones humides



Après quatre années de mise en œuvre sur le territoire métropolitain, cette synthèse répertorie les actions qui ont accompagné et permis l'appropriation de cette méthode par les parties prenantes (actions de transfert, de sensibilisation et d'information).

Un bilan des dossiers loi sur l'eau en cours d'instruction et/ou instruits qui utilisent cette méthode a également pu être réalisé, ainsi qu'une compilation de l'avis des utilisateurs (enquêtes téléphoniques auprès des services de l'état, collectivités territoriales, bureaux d'étude, établissements publics); et ce, en prévision de la publication de la version 2.

En savoir plus

Les engagements pris par l'État français au titre de la mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau (DCE) reposent sur deux principes majeurs :

- Prévenir toute dégradation supplémentaire de l'état des écosystèmes aquatiques, terrestres et des zones humides qui en dépendent directement ;
- Préserver les écosystèmes aquatiques (Registre des zones protégées-DCE) et en améliorer l'état par la reconquête du bon état des eaux.

En conséquence, concevoir et réaliser des projets dits de « moindre impact environnemental » suppose de respecter la séquence « éviter, réduire, compenser » (dite « ERC ») et de connaître la réglementation s'y afférant (voir lignes directrices dans CGDD et DEB 2013).



Les fonctions hydrologiques, biogéochimiques et biologiques des zones humides (ZH) sont souvent mises en avant dans les politiques publiques de préservation des milieux naturels. Face à ce constat, les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2016-2021 prescrivent désormais que les projets d'installation, ouvrages, travaux ou activités (IOTA) entraînant une détérioration partielle ou totale de ZH doivent être accompagnés de mesures compensatoires permettant la restauration, la réhabilitation et la création de ZH équivalentes d'un point de vue fonctionnel.

Cette méthode nationale permet une évaluation rapide des fonctions des zones humides continentales (au sens de l'Art. L.211-1 du Code de l'environnement) en France métropolitaine et de vérifier qu'un certain nombre de principes de la compensation sont bien respectés.

GUIDE de la méthode nationale d'évaluation des fonctions des zones humides



La méthode a été conçue sur la base d'un mécanisme d'allers-retours entre des recherches bibliographiques, le test de prototypes de méthode (sur environ 220 sites) et la révision de la méthode sur la base des retours critiques des partenaires.

Trois fonctions hydrologiques, cinq fonctions biogéochimiques et deux fonctions en rapport avec l'accomplissement du cycle

biologique des espèces sont évaluées. L'évaluation de ces fonctions est réalisée en tenant compte des propriétés intrinsèques du site (en zone humide) et également de son environnement (sa zone contributive, sa zone tampon, son paysage et aussi éventuellement le cours d'eau associé).

Les informations relevées durant l'évaluation sur un site impacté et un site de compensation permettent de renseigner deux diagnostics :

- le diagnostic de contexte permet de vérifier que les conditions sont bien réunies pour que l'équivalence fonctionnelle puisse être évaluée avec cette méthode : est-il pertinent de comparer les fonctions sur le site impacté et sur le site de compensation ?
- le diagnostic fonctionnel permet d'apprécier l'intensité probable de chaque fonction par l'intermédiaire d'une batterie d'indicateurs.

Le résultat des évaluations sur le site impacté avant et après impact et sur le site de compensation avant et après action écologique permet d'évaluer la vraisemblance d'une équivalence fonctionnelle, indicateur par indicateur, fonction par fonction, à l'issue des mesures de compensation.

Une notice et un tableur sont associés à la méthode pour l'appliquer et afficher le résultat de l'évaluation. Cette méthode a vocation à être mise à jour, complétée et révisée dans le futur.

Ce guide s'adresse à un public technique en charge de la réalisation, l'instruction ou d'avis techniques de dossier « loi sur l'eau » portant sur les zones humides.

Vers une version 2 en 2022

- Des améliorations de la méthode nationale d'évaluation des fonctions des zones humides sont envisagés suite aux retours d'expériences recueillis sur la période 2016-2020.
- Des développements de la méthode nationale d'évaluation des fonctions des zones humides sont en cours afin d'élargir sont champs d'application sur les marais et les zones humides sous influence saline.
- Des modules cartographiques permettant de limiter le nombre de manipulation sont en cours de construction
- Des travaux sur la résilience des milieux, les taux d'échec de réussite des actions écologiques ainsi que sur les trajectoires d'évolution des milieux afin de répondre à plusieurs autres principes de la compensation sont en cours (aide au dimensionnement).